



Tous ensemble, assurons le succès de la nouvelle Ville !

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Au cours des prochaines semaines, les personnes inscrites sur la liste référendaire de l'arrondissement du Vieux-Longueuil seront appelées à se prononcer sur la question de la réorganisation municipale.

Afin de faire un choix éclairé, nous jugeons qu'il est essentiel de bien connaître les enjeux et les conséquences sur l'organisation municipale à la suite d'un démembrement de l'actuelle Ville de Longueuil. Ainsi, il est important de savoir que dans le cas où l'actuelle Ville de Longueuil serait démembrée, un conseil d'agglomération serait constitué et formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires. Ce conseil serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération.

Un tel changement occasionnerait pour la ville reconstituée une perte de contrôle de sa destinée

locale en laissant au conseil d'agglomération le soin de gérer la majeure partie des pouvoirs. En ce sens, le maire de la ville centrale aurait un droit de veto absolu sur toutes les décisions prises au conseil d'agglomération. De plus, les résidents de la ville reconstituée devront abandonner leur droit de voter pour le maire de la ville centrale.

Sur le plan budgétaire, le démembrement de l'actuelle Ville de Longueuil aurait un impact direct et important sur les finances de la ville reconstituée. En effet, la reconstitution de l'ancienne Ville de Longueuil engendrerait des coûts de transition estimés à 2 491 239 \$. À ceci s'ajouteraient les coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 732 990 \$, et ce, peu importe le résultat final. Tous ces coûts devront être assumés par les contribuables. Finalement, la ville reconstituée se retrouverait avec moins de la moitié des budgets antérieurs de l'ancienne Ville de Longueuil.

Les conséquences sur votre compte de taxes sont tout aussi indéniables. Vous aurez à payer deux comptes de taxes municipales en plus de perdre la garantie d'augmentation maximale des taxes de 5 % par année et vous serez ainsi exposés à des hausses illimitées pour couvrir les nouvelles dépenses. Une augmentation indue du compte de taxes pourrait avoir des conséquences encore plus catastrophiques pour les personnes à revenus fixes.

Je vous invite d'ailleurs à consulter les prochaines pages qui constituent le contenu intégral du dépliant sur la loi 9 récemment publié par le gouvernement du Québec afin de mieux en comprendre les enjeux.


Une Ville au service des citoyens

La création de la nouvelle Ville de Longueuil a permis d'améliorer de façon marquante les services aux citoyens, notamment par la réalisation de projets significatifs dans les domaines du loisir, des sports, de la vie communautaire et sur le plan économique.

Notre arrondissement a su profiter avantageusement de la nouvelle structure en place. Notons, entre autres, la réalisation d'un centre multisport au colisée Jean-Béliveau, la construction d'une nouvelle bibliothèque ainsi que la construction de 116 nouveaux logements abordables pour les familles et les retraités. Aussi, je ne voudrais pas passer sous silence l'harmonisation du boulevard Jacques-Cartier entre le Vieux-Longueuil et Boucherville et la construction de la Maison de la famille Saint-Vincent-de-Paul.

Voilà donc autant d'exemples qui témoignent du dynamisme de la Ville Longueuil. La réussite de la nouvelle ville est aujourd'hui bien amorcée, c'est maintenant à nous d'en assurer le succès... tous ensemble !

Le président de l'arrondissement
du Vieux-Longueuil,



Claude Gladu

LES CONSÉQUENCES SUR VOTRE COMPTE DE TAXES SELON L'ÉTUDE D'IMPACT

COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE D'UNE VALEUR DE 113 916 \$	
Évaluation municipale moyenne dans votre secteur	
SITUATION ACTUELLE	1 906 \$
EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE LONGUEUIL	
• Taxes d'agglomération	942 \$
• Taxes de la municipalité reconstituée	995 \$
TOTAL	1 937 \$
AUGMENTATION	31 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	1,6 %

LES CONSÉQUENCES SUR LES COÛTS DES SERVICES MUNICIPAUX SELON L'ÉTUDE D'IMPACT

IMPACT SUR LES COÛTS DES SERVICES MUNICIPAUX	
Dans l'hypothèse de la reconstitution de l'ancienne Ville de Longueuil	
• Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Longueuil pour les services liés aux compétences d'agglomération	46 527 480 \$
• Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Longueuil pour les services liés aux compétences de proximité	47 724 642 \$
TOTAL	94 252 122 \$

Séance du conseil d'arrondissement

La prochaine séance publique aura lieu exceptionnellement le mardi 25 mai à 19 h à la mairie d'arrondissement, 300, rue Saint-Charles Ouest. On peut joindre le président ou les membres du conseil d'arrondissement par téléphone au 463-7081.

CONSULTATION DES CITOYENS
SUR LA RÉORGANISATION TERRITORIALE
DE CERTAINES MUNICIPALITÉS

Résumé de l'étude sur les conséquences et les coûts
du démembrement de
L'ACTUELLE VILLE DE LONGUEUIL
et de la reconstitution de
L'ANCIENNE VILLE DE LONGUEUIL

Conformément à ses engagements de consulter la population et de respecter le principe de la fiscalité d'agglomération, et à la suite de l'adoption par l'Assemblée nationale de la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités, le gouvernement du Québec vous consultera sur l'avenir de votre communauté.

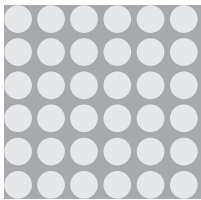
Dans le cadre de cet exercice démocratique et dans le but de vous informer sur les répercussions et les coûts du démembrement de l'actuelle Ville de Longueuil et de la reconstitution de la Ville de Longueuil ainsi que de son maintien dans son agglomération, une étude a été commandée à des experts indépendants.

Le résumé de l'étude réalisée par la firme SECOR Conseil qui vous est présenté ici fait état des principales conséquences sur **l'organisation municipale**, **le coût des services municipaux** et **votre compte de taxes** en cas de reconstitution de la Ville de Longueuil.

SOURCES SUPPLÉMENTAIRES DE RENSEIGNEMENTS

- le site Web du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) : www.mamsl.gouv.qc.ca
- le préposé aux renseignements du ministère :
(418) 691-2048 (Québec et ses environs),
1 866 237-2481 (ailleurs au Québec – sans frais)

L'étude complète sur les coûts de reconstitution de l'ancienne Ville de Longueuil peut être consultée dans le site Web du MAMSL, à la direction régionale du Ministère, à votre hôtel de ville ou à votre bibliothèque municipale.



LA CONSULTATION DES CITOYENS

Les personnes inscrites sur la liste référendaire correspondant à l'ancienne Ville de Longueuil pourront signer un registre pour demander un référendum sur la reconstitution de cette dernière.

Au moins **10 % des personnes inscrites** à la liste référendaire du secteur correspondant à l'ancienne Ville de Longueuil devront **signer le registre** pour qu'un scrutin référendaire y soit tenu.

La Ville de Longueuil sera reconstituée si le résultat du scrutin référendaire remplit deux conditions.

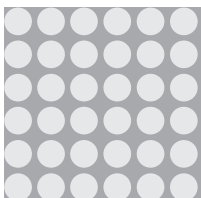
Le nombre de votes en faveur de cette reconstitution devra :

- **représenter plus de 50 % des votes valides ;**
- **équivaloir à au moins 35 % du nombre de personnes inscrites sur la liste référendaire.**

Les coûts d'ouverture des registres sont à la charge du gouvernement du Québec. Cependant, si un scrutin référendaire était tenu, les contribuables du secteur correspondant à l'ancienne municipalité devront en payer les coûts estimés à 732 990 \$.

Pour des raisons techniques, les désignations *paroisse, canton, cité* et *village* sont assimilées à la désignation « municipalité ».

Votre municipalité diffusera l'information sur les heures, les dates et les lieux d'ouverture des registres. Le cas échéant, le Directeur général des élections du Québec communiquera les renseignements sur la tenue du référendum.



LES CONSÉQUENCES SUR L'ORGANISATION MUNICIPALE

Dans le cas où le territoire de l'actuelle Ville de Longueuil serait démembré, un **conseil d'agglomération** serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération.

Pour des raisons d'efficacité et d'équité, la municipalité résiduaire¹ fournirait les services communs à l'ensemble du territoire; il s'agit des **services d'agglomération**.

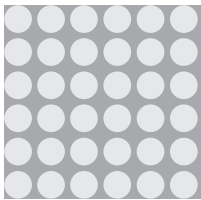
Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population. Ainsi, l'ancienne Ville de Longueuil bénéficierait de 34,0 % des voix.

Le conseil d'agglomération prendrait ses décisions à la majorité des voix. La municipalité résiduaire pourrait exercer un droit de veto.

Pour sa part, la municipalité reconstituée, sous la direction d'un conseil municipal, fournirait les **services de proximité**.

Tout service actuellement dispensé sur le territoire de l'actuelle Ville de Longueuil par un autre organisme que cette dernière continuerait d'être sous la responsabilité de cet organisme.

1. L'entité qui représenterait l'ensemble des municipalités de l'agglomération qui ne se seraient pas reconstituées.



LES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

LES SERVICES SOUS LA RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

- L'évaluation foncière
- La gestion des cours d'eau municipaux
- Les services de sécurité civile
- Les services de sécurité incendie
- Les services de police
- Le centre d'urgence 9-1-1
- La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et de sécurité civile
- La cour municipale
- Le logement social
- L'aide destinée aux sans-abri
- L'élimination et la valorisation des matières résiduelles
- Les équipements et infrastructures d'alimentation en eau, sauf les conduites locales
- Les équipements et infrastructures d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales
- La mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles
- Le transport collectif des personnes
- La gestion des rues et des routes du réseau artériel
- La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité de l'agglomération
- L'accueil touristique
- Le ou les parcs industriels
- Le ou les aéroports d'importance
- Tout lieu ou toute installation destinée à recevoir la neige ramassée sur le territoire de plusieurs municipalités liées
- Le conseil des arts
- Toute autre compétence anciennement accordée à la MRC dans le cas où la ville a succédé à celle-ci, incluant le schéma d'aménagement et de développement, le schéma de sécurité civile, le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et le centre local de développement
- Les équipements, infrastructures et activités définis comme étant d'intérêt collectif en annexe de la loi

LES COMPÉTENCES DE PROXIMITÉ

LES PRINCIPAUX SERVICES SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA VILLE DE LONGUEUIL RECONSTITUÉE

- Le plan d'urbanisme, la réglementation et les dérogations mineures
- La délivrance de permis de construction et de rénovation
- Les programmes d'amélioration de quartier
- Les conduites locales d'aqueduc et d'égouts
- Le ramassage et le transport des matières résiduelles
- La gestion des rues locales
- La réglementation en matière de protection incendie, de nuisance, de salubrité publique
- Les équipements locaux, de sport ou de culture*
- Les bibliothèques locales*
- Les parcs locaux*
- Les marchés publics*
- La délivrance des licences pour vélos, animaux, etc.
- Les brigadiers scolaires

* Sauf les équipements, infrastructures et activités définis comme étant d'intérêt collectif en annexe de la loi.

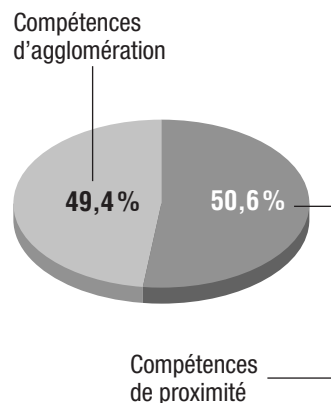
LES CONSÉQUENCES SUR LES COÛTS DES SERVICES MUNICIPAUX SELON L'ÉTUDE D'IMPACT

La reconstitution de l'ancienne Ville de Longueuil engendrerait des coûts de transition estimés à 2 491 239\$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 732 990\$. Ces coûts concernent principalement :

- la mise en place d'un comité de transition ;
- la réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne Ville de Longueuil, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne Ville de Longueuil, la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 317 601 \$.



IMPACT SUR LES COÛTS DES SERVICES MUNICIPAUX

Dans l'hypothèse de la reconstitution de l'ancienne Ville de Longueuil

• Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Longueuil pour les services liés aux compétences d'agglomération	46 527 480 \$
• Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Longueuil pour les services liés aux compétences de proximité	47 724 642 \$
TOTAL	94 252 122 \$

LES CONSÉQUENCES SUR VOTRE COMPTE DE TAXES SELON L'ÉTUDE D'IMPACT

Mise en garde : L'analyse est fondée sur des données fiables. Toutefois, l'évaluation des coûts et des conséquences de la reconstitution des anciennes municipalités oblige à recourir à des projections. Ces données ne sauraient lier les élus municipaux quant à leurs décisions budgétaires futures.

Les données présentées comprennent les taxes et la tarification applicables.

Après avoir évalué les besoins financiers de la municipalité résiduaire et de l'ancienne Ville de Longueuil dans l'hypothèse d'une reconstitution, la firme a établi la charge fiscale prévisible des contribuables.

Ce tableau présente l'impact de la reconstitution possible de l'ancienne Ville de Longueuil sur la facture totale de taxes d'une maison unifamiliale moyenne. À noter que dans l'hypothèse d'une reconstitution, le contribuable recevrait deux comptes de taxes, l'un de la municipalité résiduaire à l'égard des compétences d'agglomération et l'autre de sa municipalité reconstituée à l'égard des services de proximité.

Les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) continueront à s'appliquer. Le cas échéant, elles devront être ajoutées.

COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE D'UNE VALEUR DE 113 916 \$

Évaluation municipale moyenne dans votre secteur

SITUATION ACTUELLE	1 906 \$
EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE LONGUEUIL	
• Taxes d'agglomération	942 \$
• Taxes de la municipalité reconstituée	995 \$
TOTAL	1 937 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION)	31 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	1,6 %

Renseignements utiles



Place aux cyclistes



Les automobilistes devront à nouveau partager la route avec les cyclistes. La circulation et le stationnement de tout véhicule sont effectivement interdits dans l'espace réservé aux voies cyclables du 15 avril au 15 novembre.

Renseignements : **Service de police, 463-7087**

Les chiens ont leurs parcs !



Avec l'arrivée du beau temps, quel plaisir pour les chiens de pouvoir courir allègrement sur de grands terrains. Heureusement, l'arrondissement du Vieux-Longueuil offre des espaces clôturés réservés à cette fin. Il s'agit du terrain du réservoir Julien-Lord et le lot P-45 du chemin Du Tremblay, situé près du dépotoir à neige, aux limites de Boucherville et du Vieux-Longueuil.

Deux autres endroits sont autorisés mais les chiens doivent être tenus en laisse. Il s'agit du jardin du métro et l'espace de verdure situé le long de la rue De La Barre.

Par contre, la présence de chiens est interdite dans les lieux publics tels que les pistes cyclables, les parcs et les espaces verts de l'arrondissement, autres que ceux mentionnés plus haut, et ce, même s'ils sont tenus en laisse.

Rappelons aussi que, lors d'une promenade, le propriétaire d'un chien doit entre autres :

- enlever immédiatement les matières fécales produites par le chien;
- faire en sorte que le chien ne porte atteinte ni à la sécurité ni au bien-être des citoyens;
- tenir en tout temps le chien en laisse lorsqu'il se trouve à l'extérieur de son propre terrain.

Le printemps à vélo : les sentiers polyvalents

Le réseau récréatif du Vieux-Longueuil : 95 km de pistes cyclables... et bien plus !

Dès le début du printemps, si la température est clémente, n'hésitez pas à enfourcher votre vélo ou à chauffer vos espadrilles pour parcourir quelques kilomètres. Les pistes cyclables et les sentiers piétonniers vous attendent.

L'arrondissement du Vieux-Longueuil s'est toujours distingué grâce à son réseau récréatif constitué de 95 km de sentiers polyvalents. Ce réseau récréatif représente l'ossature du territoire, car il relie les secteurs résidentiels aux 65 parcs et terrains de jeux ainsi qu'aux équipements récréotouristiques majeurs, dont :

- **Le Parc régional de Longueuil.** Cet endroit est idéal pour se détendre, pour se tenir en forme, pour s'amuser ou même pour apprendre. Des activités et des événements y sont organisés en toutes saisons pour plaire aux amateurs de plein air et de sports : ornithologie, ski de fond, raquette, marche, cyclisme, etc.
- **Les aménagements en rive du fleuve Saint-Laurent.** Grâce aux cinq passerelles aménagées au-dessus de la route 132 et intégrées au réseau cyclable, il est possible d'accéder au parc Marie-Victorin et à la promenade René-Lévesque, à la Pointe-du-Marigot et au Port de plaisance Réal-Bouvier, qui est d'ailleurs doté d'une halte routière pour les véhicules récréatifs. Ce site, très prisé des cyclistes et des amateurs de plaisirs nautiques, est relié par bateau-passeur à l'île Charron et par navette fluviale au Vieux-Port de Montréal.
- **Le golf municipal du Parcours du Cerf.** Le golf comprend deux parcours de 18 trous. Un site fort apprécié des golfeurs.

Pour ceux qui souhaitent parcourir de plus grandes distances, n'oubliez pas que le réseau récréatif est intégré à la Route verte. Si l'envie vous prend de naviguer sur les eaux du fleuve, sachez qu'un bateau-passeur et une navette fluviale offrent ce service. Consultez la page 11 du cahier institutionnel pour connaître l'horaire du bateau-passeur et de la navette fluviale.



Construction et rénovation : permis obligatoires

Le printemps est un moment propice à l'exécution de travaux de toutes sortes. Toutefois, avant d'entreprendre des travaux de construction ou d'installer un bâtiment accessoire, il faut dans la plupart des cas obtenir préalablement un permis.

Pour faire une demande de permis, vous devez vous présenter au Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection, situé au 2^e étage du 777, rue d'Auvergne, et avoir en votre possession deux copies du certificat de localisation sur lesquelles apparaissent le ou les bâtiments concernés.

Site du patrimoine

Les propriétaires de bâtiments situés dans le site du patrimoine doivent également se conformer à cette règle. De plus, selon la nature des travaux, leur dossier sera analysé par le comité consultatif du patrimoine qui verra à soumettre ses recommandations au conseil municipal. Pour tout renseignement, vous pouvez téléphoner au **463-7100, poste 2560**.

Piscine, cabanon, clôture

Un permis est requis avant de procéder à l'installation d'un cabanon ou d'une piscine, mais pas dans le cas d'une clôture.

Quel que soit le type d'installation, vous devez vous assurer de respecter la réglementation municipale et vérifier la localisation exacte des conduites ou câbles souterrains auprès des services publics : Bell Canada, Gaz Métropolitain et Hydro-Québec.

Vente-débaras

Vous avez fait votre grand ménage du printemps et envisagez d'organiser une vente-débaras. Sachez qu'aucun permis n'est exigé, mais si vous procédez à une telle vente vous devez satisfaire à certaines exigences, soit :

- tenir une seule vente-débaras par année;
- tenir la vente-débaras de 9 h à 20 h pendant, au plus, trois jours consécutifs;
- annoncer la vente-débaras par une enseigne seulement à l'endroit où a lieu cette vente – l'affichage sur poteau d'utilité publique ou sur lampadaire est strictement interdit;
- procéder à la vente-débaras sur votre propre terrain – la vente ne doit pas empiéter sur le trottoir, sur la rue ou sur tout autre endroit du domaine public.

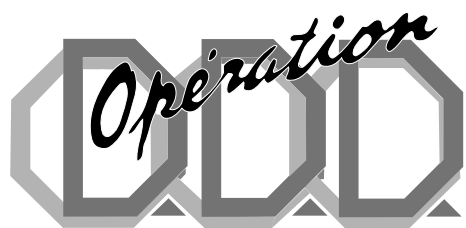
Renseignements : **463-7100, poste 2567**

Renseignements :
**Service de l'urbanisme,
des permis et de
l'inspection, 463-7083**

Renseignements :

Parc régional de Longueuil 468-7617
Parcours du Cerf 468-1142
Port de plaisance Réal-Bouvier 442-9575
Bateau-passeur Longueuil V ... (514) 871-VELO ou www.journaldebord.ca
Navette Longueuil-Montréal (514) 281-8000
Route verte (514) 521-8356 ou www.routeverte.com

Protégeons notre environnement



DÉCHETS DOMESTIQUES DANGEREUX

5 et 6 juin
De 8 h à 16 h

La collecte aura lieu au
777, rue d'Auvergne

À l'intersection de la rue De Gentilly Est

À ne pas manquer ! Une seule collecte en 2004

**Les DDD sont souvent identifiés
par les symboles suivants :**



Corrosif : détruit, ronge et brûle les matériaux ainsi que la peau.



Inflammable : s'enflamme facilement et brûle vivement.



Toxique : agit comme poison sur les êtres vivants.



Explosif : peut causer une explosion ou un dégagement de vapeur nocive.

Saviez-vous que...

Près de 80 % des DDD sont recyclables ou réutilisables. Exemples : peinture, solvant, huile à moteur, etc.

Même si les DDD ne représentent que

1 % de la masse totale des déchets, leur toxicité constitue par contre la plus grande menace pour la santé humaine et pour l'environnement. Si ces déchets ne sont pas traités convenablement, ils contamineront l'air que nous respirons et l'eau que nous consommons.

Alors, n'oubliez pas la prochaine collecte DDD pour vous en débarrasser.

Profitez du grand ménage printanier pour vous débarrasser des déchets domestiques dangereux (DDD), aussi appelés résidus domestiques dangereux (RDD).

Pourquoi ne pas en profiter pour vous départir aussi des jouets, meubles ou vêtements qui ne sont plus utiles ! Veuillez noter que les pneus ne sont pas acceptés à la collecte des DDD.

Renseignements : Service des travaux publics, 463-7084



**Preuve de résidence exigée
(permis de conduire)**

**Jouets, meubles et vêtements :
une deuxième vie !**

Des organismes communautaires seront sur place et ramasseront les jouets, les vêtements et les meubles dont vous désirez vous départir. Ces objets seront ensuite triés et distribués à des personnes démunies.

Il faut noter que les dépôts tenus par les organismes communautaires de votre quartier demeurent ouverts toute l'année à leur adresse habituelle.



**Aménagement d'un sentier écologique au
Parc régional de Longueuil**

**Laissez-vous séduire par une nature
généreuse !**

Le sentier écologique récemment aménagé est une invitation à se sensibiliser à la richesse naturelle exceptionnelle du parc. Des panneaux d'interprétation traitant des différentes espèces végétales et animales pouvant être observées seront installés tout au long du parcours de 2,9 km. À ce circuit d'interprétation vient s'ajouter un site d'observation du marais situé dans le secteur des trois lacs. Cet écosystème permettra de s'initier aux milieux humides et à ses particularités. Ce nouvel attrait sera complété au courant de l'été.

Renseignements : 468-7617



Matières recyclables : un rappel...

Ce qu'il faut faire

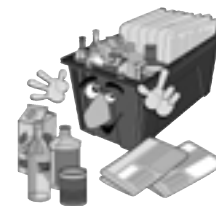
Recycler les sacs de plastique. Pour éviter que les sacs de plastique ne soient confondus avec des ordures ou qu'ils ne se mélangent aux autres matières recyclables ou qu'ils ne volent au vent, vous devez accumuler tous les sacs de plastique dans un même sac, bien le refermer en le nouant et le placer dans le sac de papier où sont regroupés le carton et le papier. Notez aussi que vous devez retirer les circulaires du Publi-sac.

Rincer les contenants. Il ne faut pas oublier que le tri des matières recyclables est effectué en grande partie manuellement. La première personne qui les trie, c'est vous ! Alors, lorsque vous manipulez vos matières recyclables, rappelez-vous que d'autres personnes effectueront ensuite un deuxième tri et même, à l'occasion, un troisième tri.

En rinçant les contenants, les prochains trieurs n'auront pas le désagrément de manipuler des matières souillées et malodorantes. De plus, le rinçage assure autant la salubrité de votre bac que celui des convoyeurs qui achemineront ces matières dans les conteneurs respectifs pour être ensuite vendues aux usines de transformation.

Recycler les cartons de jus et de lait. Même si ces contenants de carton sont cirés et souvent munis d'un bouchon de plastique, ceux-ci sont

recyclables. Il n'est pas nécessaire d'enlever les goulots, mais il faut retirer les bouchons, écraser ou découper les boîtes de façon à ce que ces contenants prennent moins d'espace dans votre bac. Les ranger dans votre sac de papier rempli de carton et de papier.



Facultatif

On enlève les étiquettes. Cette étape est facultative. Lorsqu'une étiquette est apposée sur du verre ou du plastique, il est souvent difficile ou impossible de l'enlever. Par contre, sur les boîtes de conserve, les étiquettes sont facilement détachables.

À éviter

Les vitres ou les miroirs. Ces matières ne doivent pas être placées avec le verre recyclé, mais plutôt jetées avec les débris de matériaux secs ou les ordures ménagères. D'ailleurs, si vous mettez ces matières en bordure de la rue avec vos ordures ménagères, assurez-vous qu'elles ne représentent aucun danger pour le préposé au ramassage des ordures. Pensez aussi aux risques de blessures que des jeunes pourraient s'infliger si jamais ils manipulaient ces matières.

À noter, les débris de construction tels que le béton, les briques, le bois, les arbres, la terre et autres débris aussi appelés matériaux secs, doivent être déposés au Centre de tri Transit I. Ce service gratuit est réservé essentiellement aux résidents de l'arrondissement du Vieux-Longueuil.

L'horaire pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre est :
Du lundi au vendredi de 12 h à 20 h et le samedi de 9 h à 17 h

Important : Veuillez communiquer avec le Centre de tri Transit I afin de connaître les modalités de déchargement.

Renseignements : (514) 352-2025

L'importance d'entretenir nos arbres

- La présence d'arbres dans notre environnement est essentielle pour plusieurs raisons. Non seulement ils embellissent nos quartiers et nous protègent du soleil, mais les arbres contribuent aussi à purifier l'air que nous respirons.
- En effet, le jour, les arbres absorbent du gaz carbonique et autres gaz polluants, ils filtrent les poussières en suspension et rejettent de l'oxygène dans l'atmosphère. La nuit, ce processus est inversé, c'est-à-dire que les arbres absorbent de l'oxygène et rejettent du gaz carbonique.
- Un arbre absorbe toutefois 15 fois plus de gaz carbonique qu'il n'en rejette, ce qui contribue à réduire l'effet de serre, d'où l'importance des arbres dans notre environnement.

Où et comment planter un arbre ?

Avant de planter un arbre, il faut prendre certaines précautions pour en maximiser les chances de survie. La règle d'or est de planter le bon arbre au bon endroit.

1. Choisir le bon endroit

Soyez prévoyant, car le petit arbre deviendra grand ! Assurez-vous qu'il ne viendra pas nuire ou endommager les services d'utilité publique. Ainsi, selon le diamètre et la hauteur que votre arbre atteindra lorsqu'il sera mature, il est suggéré de prévoir une distance de :

- 8 mètres des câbles électriques;
- 3 mètres des luminaires de la rue;
- 2 mètres des câbles téléphoniques ou des conduites d'aqueduc et de gaz;
- 1 mètre des égouts.

2. Choisir le bon moment

Les feuillus à racines nues doivent être plantés pendant la période de repos végétatif, soit après le dégel du sol, mais avant l'ouverture des bourgeons ou, sinon, à l'automne, après la chute des feuilles, mais avant que le sol ne gèle.

Pour les conifères et les feuillus en motte ou en pot, la plantation doit idéalement être effectuée au printemps. Toutefois, elle peut aussi être réalisée jusqu'au mois d'octobre, mais il faut alors considérer la température; il ne doit pas faire trop chaud ni trop froid.

3. Respecter les étapes de la plantation

Les travaux de préparation du sol, la dimension de la fosse et la qualité de la terre sont des éléments essentiels à la réussite d'une plantation d'arbre.

La fosse de plantation

Creusez toujours un trou dont les dimensions minimales correspondent à deux fois la largeur de la motte ou des racines et à une fois et demie leur hauteur.

De plus, il est souhaitable d'ameublir la terre au fond du trou sur une épaisseur de 15 cm et d'assurer un bon drainage dans le cas d'un sol argileux. Pour faciliter le développement des racines, vous pouvez ajouter des mycorhizes, communément vendus sous le nom de « Myke » dans les grands magasins ou les boutiques spécialisées. Ces champignons augmentent

l'efficacité d'absorption des plants et doivent toujours être en contact avec les racines.

La mise en terre

- Supprimez toute racine qui se développe vers l'intérieur, ainsi que les racines abîmées.
- Installez le tuteur dans la fosse du côté des vents dominants (ouest).
- Mettez l'arbre en place en prenant soin de bien étaler les racines et en gardant le collet à l'affleurement du sol.
- Remplissez la fosse avec un mélange constitué d'un tiers de terre provenant de la fosse, un tiers de compost et un tiers de mousse de tourbe, auquel vous pouvez ajouter de la poudre d'os.
- Tassez fermement la terre pour éliminer les poches d'air. Un arrosage abondant est essentiel pour affermir la terre.

Fixez l'arbre au tuteur à l'aide d'un tuyau d'arrosage ou d'une sellette et évitez que l'attache soit trop lâche pour prévenir les blessures par frottement sur le tuteur.

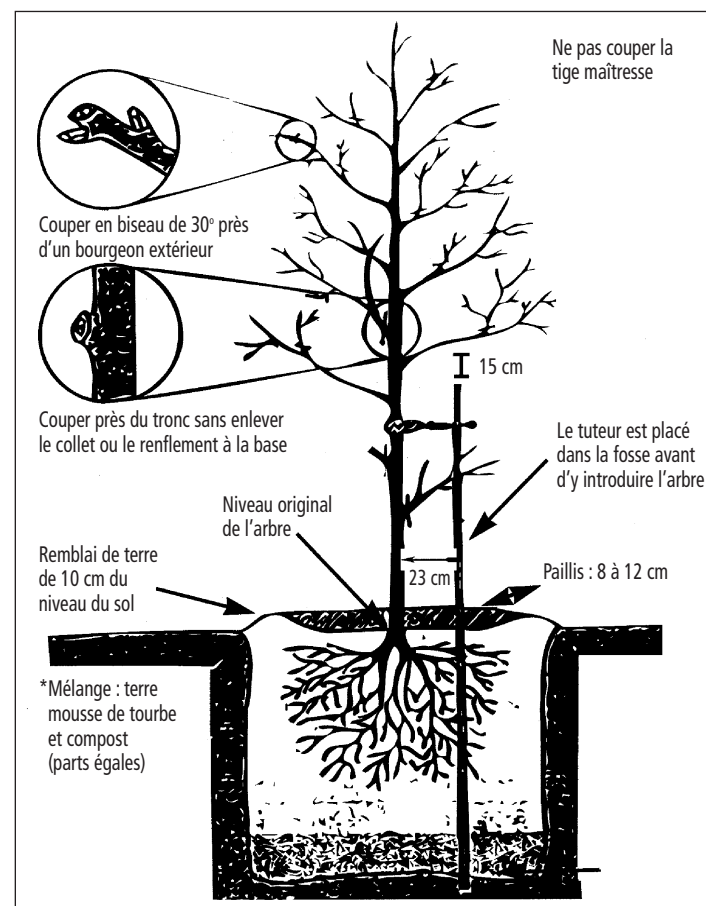
- Évitez aussi de tailler un arbre durant la première année de plantation, car la mise en terre représente déjà pour celui-ci un stress majeur.

Les mesures de protection et d'entretien

- Aménagez une cuvette autour du tronc d'arbre pour retenir l'eau à l'aide

d'un paillis d'une épaisseur de 8 à 12 cm. Le paillis représente de multiples avantages : il conserve l'humidité, empêche la croissance de mauvaises herbes, prévient le soulèvement par le gel et minimise les écarts de température du sol.

- Arrosez copieusement au niveau du tronc en période de sécheresse et durant tout l'été, au moins deux fois par semaine.
- Avant l'hiver, aplanissez la cuvette pour éviter que l'eau ne s'accumule, car le gel peut faire soulever le plant. Installez également un grillage contre les rongeurs.



pour un environnement sain !



Saviez-vous que...

- En 1986, près de 25 000 arbres ont été dénombrés sur le territoire du Vieux-Longueuil, soit dans les parcs, les espaces boisés et les emprises de rues ?
- Cet inventaire, qui a permis de compiler les caractéristiques et la localisation de chaque arbre, compte aujourd'hui plus de 35 500 arbres ?
- En 1990, une politique de foresterie urbaine a été établie dans le but de planifier la plantation des arbres et les travaux liés à leur conservation et à leur entretien ?

Depuis, plusieurs dispositions du règlement de zonage ont été prévues afin de préserver cette foresterie urbaine qui représente notre richesse patrimoniale et environnementale. En voici quelques extraits.

Une réglementation pour préserver nos espaces verts

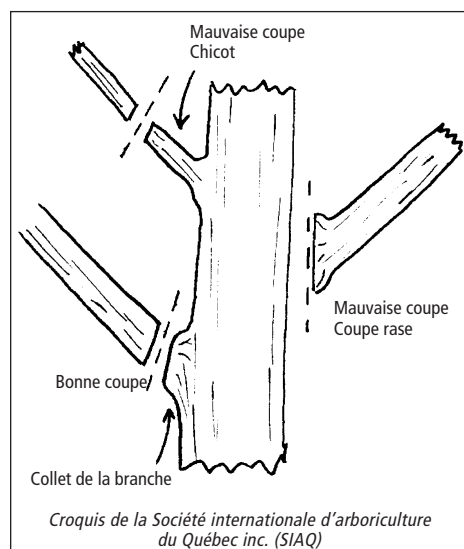
Aménagement extérieur

À la suite de l'obtention d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation pour procéder à une nouvelle construction, un propriétaire doit respecter un délai maximal de 18 mois pour réaliser l'aménagement de son terrain. Cet aménagement consiste à gazonner le terrain et à l'agrémenter d'arbres et d'arbustes.

Une fois complété, cet aménagement doit être continuellement tenu en bon état et entretenu convenablement. Tout arbre ou arbuste exigé par la réglementation municipale doit être remplacé lorsqu'il est mort ou lorsque plus de la moitié de ses branches ne présentent aucune végétation.

Comment couper une branche

Si vous avez un arbre de grande dimension sur votre terrain, il est fortement conseillé de recourir aux services de spécialistes reconnus, membres de la Société internationale d'arboriculture du Québec (SIAQ) (www.siaq.org).



Plantation d'arbres

Le nombre obligatoire d'arbres à planter est déterminé par certaines normes. La norme la plus courante consiste à planter un arbre ou un arbuste, ou les deux à la fois, pour chaque 125 m² ou partie de 125 m² de superficie de terrain vacant. Le calcul de la superficie du terrain ne comprend donc pas les espaces bâtis et les aires pavées.

Il y a également des restrictions quant à certaines essences d'arbres. À titre d'exemple, la plantation de peupliers, d'érables argentés, d'érables à Giguère et de saules n'est autorisée qu'à plus de trois mètres de toute limite d'emprise de rue.

Abattage d'arbres

Sur tout terrain vacant ou terrain situé à l'intérieur du site du patrimoine, il est interdit d'abattre un arbre de plus de 10 cm de diamètre, mesuré à 30 cm du sol, sans avoir préalablement obtenu un certificat d'autorisation auprès du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection.

Pour un terrain vacant de moins de 10 000 m², l'obtention du certificat est conditionnelle à la conservation d'au moins un arbre pour chaque partie de 125 m² de la superficie du terrain.

Dans le cas d'un terrain du site du patrimoine, ce certificat est conditionnel au remplacement de chaque arbre abattu par un autre dont le diamètre minimal est de 50 mm et plus, mesuré à 1,40 m du sol.

Tout propriétaire peut procéder à l'abattage d'un arbre sur son terrain privé à la condition que le nombre d'arbres sur son terrain corresponde aux exigences du règlement de zonage.

Emprise de rue

La plantation d'arbres ou arbustes est permise dans la bande de terrain qui fait partie de l'emprise de rue, mais il faut d'abord obtenir la permission écrite du Service des travaux publics. Cette autorisation mentionnera l'endroit et les essences qui peuvent y être plantées.

Si vous constatez qu'un arbre situé dans l'emprise de rue est endommagé par le vent, le verglas ou la neige, vous devez en aviser le Service des travaux publics qui verra à mandater un émondeur pour effectuer les travaux d'élagage.

Élagage et étêtage des arbres

L'élagage et l'étêtage sévères de tout arbre sont aussi prohibés. Lors des travaux d'élagage, la forme naturelle de l'arbre doit être conservée et un maximum de 25 % du volume total des branches de l'arbre peut être coupé.

Pesticides : utilisation interdite

Depuis janvier 2004, l'application des pesticides (insecticides, herbicides et fongicides) est interdite sur l'ensemble du territoire de Longueuil. Le règlement encourage les solutions de rechange et l'utilisation de pesticides à faible impact. À cet effet, plusieurs conférences et ateliers sont offerts. Pour plus de détails, consultez l'encart spécial du cahier institutionnel (pages 7 à 10).

Vous avez un arbre à abattre ? Faites-en don !

Avant de procéder à l'abattage d'un arbre, avez-vous songé à en faire don à l'arrondissement ? Dans plusieurs cas, si le tronc de votre arbre possède un diamètre de moins de 25 cm, votre arbre pourrait être relocalisé dans un des parcs du Vieux-Longueuil. Communiquez avec le Service des travaux publics; un inspecteur viendra évaluer votre arbre et procédera aux opérations de relocalisation, et ce, gratuitement.

Renseignements : **Service des travaux publics, parcs et espaces verts, 463-7100, poste 2527**



Renseignements

Emprise de rue et émondage : Service des travaux publics, 463-7100, poste 2521

Aménagement extérieur et règlement de zonage : Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection, 463-7100, poste 2567

Loisir, culture et vie communautaire

**Invitation à tous !
La nouvelle bibliothèque vous ouvre ses portes**
2760, chemin de Chambly
À l'angle du boulevard Jacques-Cartier Est

Samedi 12 juin et dimanche 13 juin dès 10 h

GRATUIT

Deux belles journées d'animation spéciale et de découvertes
Visites guidées de la bibliothèque en continu, musique et plusieurs tirages de prix de participation.
Aucune inscription requise.

Samedi	Dimanche
10 h 00 <i>L'Heure du conte</i> avec Baudruche	10 h 30 Activité de généalogie
10 h 30 Démonstration de peinture à l'huile	11 h 00 Démonstration de Claude Lafortune sur la fabrication d'un masque ou d'un personnage en papier
11 h 00 <i>Les Contes Géants</i> Petits et grands seront transportés dans le monde merveilleux de l'imaginaire.	14 h 00 Animation sur la bande dessinée
12 h 00 <i>Les Enchères littéraires</i> avec l'animateur Mon Oncle	15 h 00 Murielle Larochelle concocte des potions magiques
14 h 30 Démonstration de taekwondo avec Christian Roy	15 h 00 Rencontres d'auteurs
15 h 00 <i>L'Heure du conte</i> avec Baudruche	
15 h 00 Rencontres d'auteurs	



Nouvelles heures d'ouverture des bibliothèques

Depuis le 4 mai dernier, les bibliothèques de l'arrondissement du Vieux-Longueuil proposent aux usagers un nombre d'heures d'ouverture modifié à la hausse. En effet, les bibliothèques Jacques-Ferron, Claude-Henri-Grignon et la nouvelle bibliothèque située au 2760, chemin de Chambly, dont l'ouverture est prévue prochainement, ont vu leurs heures totales de services augmenter de 38,5 heures par semaine.

Ce nouvel horaire permet entre autres d'harmoniser les heures d'ouverture des trois bibliothèques principales du réseau et d'adapter les horaires des secteurs des enfants et adultes de la bibliothèque Jacques-Ferron. De plus, les familles, les écoles, les garderies et les travailleurs sont ainsi favorisés pour une fréquentation en matinée, la semaine et la fin de semaine.

Nouveaux horaires

• **Bibliothèque Jacques-Ferron**
100, rue Saint-Laurent Ouest

Secteur adultes : mardi au jeudi de 10 h à 21 h, vendredi de 10 h à 18 h, samedi et dimanche de 10 h à 17 h.

Secteur enfants : mardi de 10 h à 20 h, mercredi et jeudi de 13 h à 20 h, vendredi de 13 h à 18 h, samedi et dimanche de 10 h à 17 h.

• **Bibliothèque Claude-Henri-Grignon**
1660, rue Bourassa

Mardi de 10 h à 21 h, mercredi et jeudi de 13 h à 21 h, vendredi de 13 h à 18 h, samedi et dimanche de 10 h à 17 h.

• **Nouvelle bibliothèque**
2760, chemin de Chambly

Horaires en vigueur dès son ouverture
Mardi au jeudi de 10 h à 21 h, vendredi de 10 h à 18 h, samedi et dimanche de 10 h à 17 h.

• **Bibliothèque Fatima**
2130, rue Jean-Louis

Mardi et mercredi de 13 h à 20 h, jeudi et vendredi de 13 h à 17 h, samedi de 12 h à 15 h.

• **Bibliothèque Saint-Jean-Baptiste**
700, rue Duvernay

Mardi au jeudi de 16 h à 21 h, vendredi de 16 h à 19 h, samedi de 10 h à 17 h.

• **Bibliothèque Hubert-Perron**
1100, rue Beauregard

Mardi de 19 h à 21 h, samedi de 9 h à 12 h.

• **Bibliothèque Joseph-de-Sérigny**
1000, chemin du Lac

Mardi au jeudi de 19 h à 21 h.

Semaine de l'action bénévole

L'arrondissement du Vieux-Longueuil honore ses bénévoles de carrière

Le 21 avril dernier, l'arrondissement du Vieux-Longueuil rendait hommage pour une deuxième année consécutive aux bénévoles ayant cumulé 5 ans, 10 ans, 15 ans, 20 ans et même 40 ans d'implication au sein d'un conseil d'administration d'organismes reconnus.

Quarante jubilaires ont ainsi été honorés dont huit nouveaux membres intronisés au prestigieux Club sélect des bénévoles de carrière. Ce club regroupe les bénévoles ayant 20 ans et plus d'implication bénévole. La soirée s'est déroulée en présence de M. Claude Gladu, président de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, et des conseillères et conseillers municipaux.

Catégorie « 5 ans d'anniversaire »
Carole Beaulieu, Georges Bienvenue, Régent Bilodeau, Gertrude Brisson, Céline Brossard, André Chartrand, Rosaire Desrochers, Jean-Claude Éthier, Gilles Gadoury, Claude Girard, Louise Lèvesque, Pierre Messier, Ghyslaine Roux, Marguerite Tomeo.

Catégorie « 10 ans d'anniversaire »
Claude Aubin, Marc Bousquet, Hélène Jodoin, Margo Ménard, Ginette Mercier, Jean-Pierre Pépin, Yolande Piché, Michel Pratt, Marlène Robert-Baranyi, Colette Rondeau.

Catégorie « 15 ans d'anniversaire »
Francine Caron, Jean-Marc Champagne, Denise Dupuis, Louise D. Messier, Jocelyne Messier, Maurice Nadeau, Irène Pagé, Thérèse Savoie.

Catégorie « 20 ans d'anniversaire »
Marcel Bédard, Thérèse Lemire, Jean Mercier.

Catégorie « 25 ans d'anniversaire »
Michel Gravel, Lise Lassonde, Benoît Lecomte, Gertrude Mélançon.

Catégorie « 40 ans d'anniversaire »
Jacques Charron

Catégorie « Club sélect 2003 »
Monique Bélanger, Claude D'Aigle, Édouard Doucet, Yvette Larichellière, Huguette Lavergne, Madeleine Martineau.



Durant la période estivale, soit entre le 20 juin et le 5 septembre inclusivement, toutes les bibliothèques du Vieux-Longueuil seront fermées le dimanche.

☎ 463-7180 ou longueuil.ca/vieux-longueuil/bibliotheque

Loisir, culture et vie communautaire

Mai • Juin



Des événements artistiques et culturels réalisés par les partenaires culturels et communautaires de l'arrondissement. Procurez-vous le dépliant dans la plupart des édifices municipaux.

☎ 463-7181 ou www.longueuil.ca

« Au nom de tous les artistes et artisans du Printemps culturel du Vieux-Longueuil, je vous invite à célébrer le retour du temps doux... Au cours des trois prochains mois, laissons-nous emporter par l'effervescence de la nature qui s'éveille, laissons-nous séduire par la création artistique qui fleurit et jaillit de partout. Il y a tant de beauté, tant de talent à découvrir chez nous... »

– Suzanne Champagne, porte-parole de la 6^e édition

Native du Vieux-Longueuil, la comédienne Suzanne Champagne parle avec chaleur de son milieu de vie : « J'aime ses gens, ses artistes et ses commerçants. Je suis très attachée à l'ambiance particulière du Vieux-Longueuil ».

Du comique au dramatique, elle a la passion du jeu d'acteur. On se souviendra de son attachant personnage de Sylvette Barbeau dans la série télévisée *Jamais deux sans toi*, puis de son célèbre « Allô papa ! » dans une campagne publicitaire nationale. Elle a joué dans plusieurs productions théâtrales et dans de nombreux théâtres d'été dont le Théâtre de Rougemont qu'elle a fondé en 1997.



À surveiller en mai et juin

Jusqu'au 15 mai

Bourrasque

Exposition de Michel Beaucage, Luc Béland et Dominique Brais
Vieux-presbytère St. Mark
340, rue Saint-Charles Ouest
☎ SODAC, 463-0004

Jusqu'au 23 mai

Diane Vincent et Vincent Fortin, acrylique et techniques mixtes

Bibliothèque Claude-Henri-Grignon
1660, rue Bourassa
☎ 463-7100, poste 2441

10 au 16 mai

Semaine de la famille et

10^e anniversaire du Boisé de la famille

☎ 463-7085

15 mai à 20 h

Concert 25^e anniversaire de la chorale Arc-en-ciel de Longueuil

Église Saint-Pierre-Apôtre
210, rue De Gentilly Ouest
15 \$
☎ 466-9044 et 672-0830

19 au 30 mai

Semaine des aînées et aînés de Longueuil

Des activités spéciales et des compétitions amicales. Sous la présidence d'honneur de Manon D. Hénault, conseillère municipale.
☎ 651-7139

28 mai

La Fête des fêtes

Soirée hommage aux bénévoles membres des conseils d'administration.

1^{er} au 20 juin

Louise Perron, huile

Bibliothèque Claude-Henri-Grignon
1660, rue Bourassa
☎ 463-7100, poste 2441

2 juin à 19 h 30

Concert spectacle de l'école Félix-Leclerc

Danse, art dramatique, chant et instrumentation avec les élèves de 3^e cycle.
Théâtre de la Ville, salle Pratt & Whitney Canada
150, rue De Gentilly Est
15 \$
☎ 651-7768

Guide loisir, culture et vie communautaire

Édition soleil !

Distribué le mercredi 21 avril avec le Longueuil Extra (Internet : longueuil.ca) et disponible dans la plupart des édifices municipaux.

Le meilleur de l'été : les camps de jour et le retour de Parc-O-Mètre, des spectacles en plein air, des randonnées à vélo, du tennis, des événements spéciaux ainsi que plein d'activités rafraîchissantes !

GUIDE LOISIR

CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE



Pour les adeptes de sports à roulettes...

GRATUIT

Le planchodrome du Vieux-Longueuil débute sa saison



Stationnement du Colisée Jean-Béliveau
1755, boulevard Jacques-Cartier Est

Autobus 23, 123 et 20 du RTL

Le port du casque est recommandé.

Ouvert tous les jours de 10 h au coucher du soleil jusqu'au 1^{er} novembre avec une surveillance en fin de journée, les samedis et dimanches.

La Virée du Vieux-Longueuil

Dimanche 20 juin à 10 h

Au parc de Normandie

Un nouveau circuit de 25 km

Une randonnée familiale d'environ trois heures ouverte aux cyclistes et aux amateurs de patins à roues alignées. Une journée ponctuée d'une foule d'activités et d'animation pour tous les participants.

Inscrivez-vous sans tarder. Le formulaire d'inscription est disponible dans l'édition estivale du guide loisir et sur la page d'accueil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil du site Internet (longueuil.ca). Il est également publié à l'intérieur du dépliant disponible dans les édifices municipaux.

Date limite d'inscription
4 juin 2004

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Coût d'inscription (cocher une case seulement)

Individu : 7 \$
 Famille : 15 \$*
 Groupe : 15 \$*
 * (Maximum de 5 personnes + _____ x 3\$)

Pour vous inscrire:
Déposez votre formulaire d'inscription et votre paiement dans l'un des endroits suivants :

- Aux restaurants McDonald's de l'arrondissement du Vieux-Longueuil;
- Au 1, Curé-Poirier;
- Au Centre communautaire le Trait-d'Union, situé au 3100, Mousseau.

Ou encore, envoyez votre formulaire et votre paiement (par chèque ou mandat-poste au nom de « La Virée du Vieux-Longueuil » à :

Ville de Longueuil
Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire
C.P. 5 000, Longueuil (Qc) J4K 4Y7

NOM, PRÉNOM	Adultes (18 ans et +)	Enfants
1		
2		
3		
4		
5		

Adresse _____
 Ville _____
 Province _____ Code postal _____
 Téléphone résidence () _____
 Téléphone bureau () _____

Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire
☎ 463-7085

Concours Vieux-Longueuil fleuri 2004

Inscrivez-vous avant le 9 juillet

Vous êtes passionnés d'horticulture ? Vous êtes déjà en train de feuilleter vos livres pour choisir les fleurs et les plantes qui agrémenteront prochainement vos plates-bandes ou vous réfléchissez déjà aux modifications que vous apporterez à votre aménagement paysager ? Si vous croyez que vos efforts contribuent à embellir votre quartier, alors ne tardez pas et inscrivez-vous avant le 9 juillet au concours *Vieux-Longueuil fleuri*.

Pour être admissibles à l'édition 2004 de ce concours, les propriétaires ou les locataires devront s'inscrire dans l'une des cinq catégories indiquées sur le formulaire. Seuls les

gagnants des premiers prix des trois dernières années, soit 2001, 2002 et 2003 ne sont pas admissibles.

Dès la mi-juillet, un comité de sélection, formé de membres de la Société d'horticulture et d'écologie de Longueuil inc. (SHELI), parcourra les rues afin d'identifier les plus beaux aménagements paysagers des participants inscrits. Le choix des nominés de chaque catégorie s'effectuera à l'aide d'une grille d'évaluation.

Les locataires ou propriétaires de l'arrondissement du Vieux-Longueuil désireux de participer à ce concours doivent remplir et

transmettre le formulaire ci-dessous, avant le 9 juillet, à l'adresse suivante :

**Bureau d'arrondissement
du Vieux-Longueuil**
300, rue Saint-Charles Ouest
Longueuil (Québec) J4H 1E6

Les gagnants seront honorés à l'occasion d'une réception civique qui aura lieu au cours du mois d'octobre. Le concours est réalisé par le comité sur l'embellissement et l'environnement du Vieux-Longueuil, et ce, grâce à la collaboration précieuse des membres de la SHELI et de l'Association longueuilloise des photographes amateurs (ALPA).



Concours Vieux-Longueuil fleuri 2004 Formulaire de participation

Date limite :
9 juillet 2004

Cochez la catégorie de votre choix
(vous devez vous inscrire dans une seule catégorie)

maison unifamiliale
(résidence conçue pour abriter une seule famille – détachée ou attachée)

édifice multifamilial
(bâtiment résidentiel abritant plus d'une famille – condos et appartements)

balcon
(excluant la maison unifamiliale)

**édifice commercial, industriel
et institutionnel**

cour arrière
(aménagement au sol d'une maison unifamiliale ou d'un édifice multifamilial)

Prénom et nom du participant : _____

Adresse : _____

Appartement : _____ Longueuil (Québec) _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Adresse du propriétaire (si différente) : _____

Ville : _____ Code postal : _____ Téléphone : _____

**Inscrire les renseignements demandés en lettres moulées.
Tout formulaire incomplet ou illisible peut être rejeté.**

Renseignements : SHELI, 674-5529

Bureau d'arrondissement du Vieux-Longueuil, 463-7090



La petite corvée Un effort collectif depuis 1993

Au Parc régional de Longueuil

Le samedi 8 mai dernier, plus d'une centaine de bénévoles ont participé à un grand nettoyage du printemps pour protéger le Parc régional contre l'accumulation de déchets laissés par des gens peu soucieux de l'environnement. Toute l'énergie déployée annuellement grâce à ce geste collectif permet de préserver l'équilibre environnemental du Parc régional.

Merci à tous ceux et celles qui contribuent à embellir ce précieux site naturel !

